



1997年12月15日

82300 CAUSSADE

Page n° 1/1

Cette facture comporte uniquement des biens

Sauf erreur de notre part, toutes commandes spéciales ne seront ni repris ni échangées. Abonnement de 20% pour tout retour supérieur à 1 mois. Les garanties ne seront accordées qu'après accord de notre fournisseur. Pas de retour ni d'échanges sur les pièces électriques. Escompte de 1% pour paiement anticipé. Nous vous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien en cas de défaut de paiement à l'échéance et sans qu'il soit besoin de mise à demeure) l'acquéreur devra en sus du prix, payer une indemnité de retard fixée à 1% par mois. De plus en cas de poursuites contentieuses, il sera dû un montant forfaitaire de 15% des sommes dues, fixée à titre de dommages et intérêts (avec un minimum de perception de 23€).